

# COMMISSION AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES



**DEPUIS LA LOI PORTANT RÉFORME FERROVIAIRE DE 2014, SOIT DEPUIS PRÈS DE DIX ANS, L'UTP EST FORTEMENT ENGAGÉE DANS LA CONSTRUCTION D'UN CADRE SOCIAL COMMUN DE HAUT NIVEAU POUR LE SECTEUR FERROVIAIRE. LE CALENDRIER EST CHAQUE ANNÉE DENSE ET LA BRANCHE FERROVIAIRE S'EST ENRICHIE DE NOMBREUX ACCORDS SOCLES ESSENTIELS POUR LES ENTREPRISES ET LES SALARIÉS, LES PREMIERS TRANSFERTS DE PERSONNEL ALLANT NOTAMMENT BIENTÔT S'OPÉRER.**

Les travaux de négociation entre l'UTP et les organisations syndicales représentatives ont principalement porté sur le volet « Prévoyance-Frais de santé » en vue de doter les entreprises et les salariés de la branche d'un cadre social commun dans le domaine de la protection sociale complémentaire (garanties frais de santé, incapacité, invalidité, décès). Un projet d'accord a été ouvert à signature par l'UTP en décembre 2022. Ce dernier ne comportant pas notamment de dispositions relatives à l'inaptitude et à la solidarité intergénérationnelle, il n'a été signé par aucune organisation syndicale représentative. Deux accords « Salaire » ont été signés par les partenaires

sociaux de la branche. Un premier accord « Salaire » a été signé en septembre 2022 afin de tenir compte des effets inédits de l'inflation et des augmentations successives du Smic en 2022. Un second accord a été ouvert à signature en décembre 2022 qui permet une revalorisation des minima de branche de 3,5 %.

#### **Renforcement du cadre de la formation professionnelle des salariés**

En 2022, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche ferroviaire, via notamment la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités.

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) « Opérateur de maintenance mécanique » est désormais opérationnel et le CQP « Opérateur fret au sol » en cours de création.

#### **L'UTP est engagée dans la réalisation d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation**

L'UTP s'est par ailleurs engagée de son côté dans la réalisation d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation de la branche dans le cadre du plan France 2030.

#### **Consolidation des moyens du dialogue social**

Installé en 2020, l'Observatoire paritaire de la négociation collective (OPNC) de la branche ferroviaire a pleinement rempli ses missions en 2022 en réalisant deux bilans: le rapport annuel de la négociation collective de branche (comprenant un bilan des accords conclus dans les entreprises du secteur et un bilan des demandes de négociations transmises au niveau de la branche) et le rapport annuel d'activité de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) de la branche (incluant notamment un bilan de l'action de la branche en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes). ●

## LES MEMBRES

#### **CAPTRAIN FRANCE**

Yazid Oultaf  
**DB CARGO FRANCE**  
Vincent Dufour  
Jean-Yves Lhomme  
Cathy Pasquine  
**EUROPORTE/GETLINK**  
Virginie Dufresnoy  
**EUROSTAR GROUP**  
Marion Gamonal  
**KEOLIS**  
Christophe Chausson  
Jean-Marie Joly  
**LE TRAIN**  
Alain Getraud  
Catherine Pihan-Le Bars  
**MESEA**  
Nargarajen Soobrayen  
**RAILCOOP**  
Charlotte Bouquet  
Alexandra Debaisieux

#### **RATP**

Céline Marquis  
Kévin Merdy  
**RATP DEV**  
Lætitia Besson  
Jean Lagrange  
**RDD13**  
Sophie Camolli  
Delphine Grugnardi  
**RTT PACA**  
Nathalie Barbé  
Vincent Guillaume  
**SBB CARGO INTERNATIONAL**  
Omar Zerkly  
**SNCF**  
Sophia Agoumi  
Frédéric Guzy  
François Nogué  
(président de la Commission)

#### **SNCF GARES & CONNEXIONS**

Rémi Rosat  
**SNCF RÉSEAU**  
Misoo Yoon  
**SNCF VOYAGEURS**  
Cécile Gourdon  
Isabelle Graillot  
Jean Lagardère  
Lucile Quessart  
Marc Vaillant  
**THALYS**  
Caroline Dupé  
Béatrice Hector-Raumel  
**TRANSDEV**  
Caroline Gonin  
Aurélié Jabeur  
Benoît Juéry  
Marion Larzul  
Marie Marion

#### **TRANSDEV RAIL BRETAGNE**

Loïc Lanne  
**TRANSKEO**  
Zakaria Mahdi  
Sara Mattioli  
**TRENITALIA**  
Béatrice de Saint-André  
**UNION DES EXPLOITANTS DE CHEMINS DE FER TOURISTIQUES ET DE MUSÉES**  
Claude Steinmetz  
**UTP**  
Géraldine Adam  
Mathieu Dufour  
Ahlam Karam  
Justine Lassansaa  
Florence Sauteteau



**FRANÇOIS NOGUÉ**

Président de la Commission et directeur des Ressources humaines, groupe SNCF

### « L'IMPORTANCE DU DIALOGUE SOCIAL »

#### **Quelles ont été les autres étapes importantes en 2022 ?**

Suite à des travaux initiés par l'UTP avec Pôle Emploi, ce dernier prend désormais en charge sous certaines conditions les tests d'aptitude physique et psychologique obligatoires pour les futurs conducteurs de train et les salariés réalisant des TES autres que la conduite de train. S'agissant des facilités de circulation prévues par l'accord « Classifications et Rémunérations » de 2021, la convention Urssaf Caisse nationale-UTP a été signée et une étude préalable à la mise en œuvre des dispositions de branche lancée. La « transformation » de la CPRP SNCF en caisse de branche unique a quant à elle été initiée avec la collaboration active de l'UTP.

#### **Quels sont les enjeux à venir en 2023 ?**

En 2023, le dialogue social occupera encore une place importante dans les domaines comme la sécurisation des parcours professionnels, l'inaptitude et la formation professionnelle. Les résultats du diagnostic des besoins en compétences et formation réalisé dans le cadre de France 2030 attendus au printemps 2023 sont par ailleurs déterminants pour la poursuite des travaux de la branche en matière de formation professionnelle (création de dispositifs de certification, lancement d'étude approfondie...).